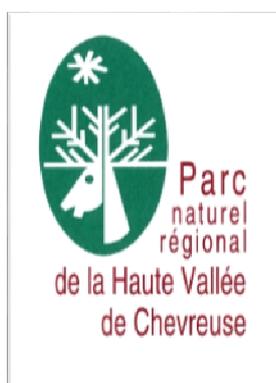


Marché public Passé selon la procédure adaptée

Etude de pré-programmation pour la nouvelle Maison du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse



ACTE D'ENGAGEMENT

Marché n° AUP 2019-01

Date de remise des offres : Lundi 28 janvier 2019 à 12 h 00

La consultation est faite selon la procédure adaptée en application du décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatif aux marchés publics.

A – IDENTIFIANTS

N° de référence du marché donné par la personne publique : AUP 2019-01

Pouvoir adjudicateur : Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Ordonnateur de la dépense : Monsieur le Président du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Personne habilités à donner les renseignements d'ordre administratif sur la passation et l'exécution du marché : Madame Claire MONTET Tél. 01.30.52.09.09, e-mail : c.montet@parc-naturel-chevreuse.fr

Comptable assignataire de la dépense : Monsieur l'Agent Comptable du Trésor Public de Chevreuse.

Objet du marché : Etude de pré-programmation pour la nouvelle Maison du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Date limite de réception des offres : Lundi 28 janvier 2019 à 12 h 00

Pour tout renseignement technique, contacter :

Anne Dufils / Jennifer Bureau

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse
Château de la Madeleine – Chemin Jean Racine
78472 CHEVREUSE Cedex

01.30.52.09.09

a.dufils@parc-naturel-chevreuse.fr / j.bureau@parc-naturel-chevreuse.fr

B - ENGAGEMENT

Article 1 – contractant

Je soussigné :

[Nom, Prénom et qualité du signataire]

[le mandataire du groupement, en cas de groupement]

.....

.....

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société

Nom société

.....

Adresse

Les annexes n°.....au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant et des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à date de notification du marché ; cette notification étant réputée accepter le contrat de sous-traitance et agréer les conditions de règlement du sous-traitant.

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours d'exécution du présent marché, leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance les concernant à la personne responsable du marché ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Le montant total des prestations que le candidat envisage de sous-traiter est de :

Nature de la prestation sous-traitée	Montant H.T. Montant T.V.A. incluse

Article 4 – Délai d'exécution

Prévisionnel de deux (2) mois à partir de la signature du marché : voir calendrier du chapitre 5.2 et 5.4 du CCTP

Article 5 – Paiements

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.).

La personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché, dans les conditions et délais réglementaires en matière de comptabilité publique, en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

du compte ouvert au nom de.....
 sous le numéro
 code banque..... code guichet..... Clé.....
 à.....

Article 6 - Résiliation

A la demande expresse et motivée de la personne publique, le marché peut être résilié de plein droit en cas d'inexécution, de défaillance, de mauvaise exécution ou de non-respect prolongé ou répétitif d'une ou plusieurs prescriptions contenues dans le présent contrat et les autres pièces du marché.

La résiliation du marché s'effectue à l'issue d'un délai de préavis fixé dans la mise en demeure et qui commence à courir à compter de la notification de cette dernière. Celle-ci est expédiée en recommandé avec accusé de réception. A l'expiration du délai mentionné dans la mise en demeure, la personne publique met fin à l'exécution des prestations avant l'achèvement de celles-ci, par une décision de résiliation du marché, notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation aux torts du titulaire ne donne lieu à aucune indemnité.

J'affirme sous peine de résiliation du marché, ou de sa mise en régie à mes torts exclusifs, ne pas tomber sous le coup des interdictions prévues aux articles 45, 47, 48, 49, 50 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et à l'article 51 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

J'atteste sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.320, L.143-3 et R.143-2 du code du Travail ou les règles équivalentes dans les pays auxquels ils sont rattachés.

Les déclarations similaires des sous-traitants énumérés ci avant sont annexées au présent Acte d'Engagement.

Fait en un seul original

A , le

L'Entrepreneur

C- REPONSE DU MANDATAIRE

La présente offre est acceptée dans son ensemble.

A CHEVREUSE, le :

**Le Président
YVES VANDEWALLE**

Conseiller départemental des Yvelines

Annexe 1 : ECHEANCIER DE PAIEMENT

Etapas	Livrables	Pourcentage du coût de l'étude	
Lancement de l'étude	/	15 %	
Réunion Intermédiaire 1	Présentation de réunions en PPT ou PDF Compte-rendu de réunion Documents d'étape : mémoire, tableaux, plans schémas...	10%	ou 30%
Réunion Intermédiaire 2		10%	
Réunion Intermédiaire 3		10 %	
Compte-rendu de l'étude	Rapport final Synthèse Fiche synthétique des scénarios Tableau financier par scénario	55%	